



AVIS PUBLIC

**Demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
Lots 3 219 282 et 3 219 644**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière aux personnes intéressées par ce qui suit :

La Municipalité a reçu une demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) visant un projet résidentiel sur les lots 3 219 282 et 3 219 644, comprenant environ 85 logements répartis selon trois typologies, soit des unités jumelées, multifamiliales et unifamiliales isolées.

LOCALISATION DU PROJET

Les terrains visés sont les lots 3 219 282 et 3 219 644;

NATURE DE LA DEMANDE :

La demande vise notamment à :

- favoriser une densification harmonieuse du territoire;
- respecter les objectifs du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme;
- assurer une intégration adéquate dans le milieu environnant;
- d'autoriser la construction de la première phase de 40 logements dans la zone prioritaire selon la demande soumise par le requérant

L'approbation de cette demande est assujettie au Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 524-20.

Cette demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 23 mars 2026, qui formulera une recommandation au conseil municipal. Le conseil municipal rendra sa décision sur la demande lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 20 avril 2026 à 18 h 30 à la Salle du Conseil situé au 750, rue Saint-Joseph.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des plans et documents relatifs à cette demande au Bureau municipal, situé au 750, rue Saint-Joseph, à Saint-Louis durant les heures normales d'ouverture.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 20 avril 2026.

Donné à Saint-Louis, ce 24^e jour du mois de mars 2026.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière